|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/20/5 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 5 octobre 2017 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingtième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2017**

Mesures prises pour diffuser l’information contenue dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité

*Document établi par le Secrétariat*

1. Il est rappelé que, lors de l’examen de la proposition révisée relative à un Mécanisme de mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité (document CDIP/18/5), le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa dix‑huitième session a prié le Secrétariat, notamment, “de prendre des mesures pour garantir une meilleure diffusion de l’information contenue dans la base de données et d’informer le comité de ces mesures lors d’une future session” (voir le paragraphe 7.2 du Résumé présenté par le président de la dix‑huitième session du CDIP).
2. En conséquence, un rapport établi comme suite à la décision susmentionnée figure dans les annexes du présent document.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

# Rappel

1. La base de données consacrée aux éléments de flexibilité dans le système de la propriété intellectuelle (ci‑après dénommée “base de données”) a été publiée en juin 2013, comme convenu par le comité à sa sixième session : [http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/search.jsp](http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/database.html).
2. À la demande du comité lors de sa quinzième session, la base de données a été mise à jour en 2015 et contient actuellement 1371 dispositions de 202 ressorts juridiques extraites des documents CDIP/5/4 Rev., CDIP/7/3 Add., CDIP/13/10 Rev. et CDIP/15/6 Corr. sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional[[1]](#footnote-2).
3. À sa dix‑huitième session, tout en convenant d’un mécanisme permettant de mettre régulièrement à jour la base de données[[2]](#footnote-3), le comité a décidé que le Secrétariat prendrait des mesures pour garantir une meilleure diffusion de l’information contenue dans la base de données et informerait le comité de ces mesures lors d’une future session, ainsi qu’il ressort du paragraphe 7.2 du Résumé présenté par le président de la dix‑huitième session.

# Mesures prises pour diffuser l’information contenue dans la base de données

1. Conformément à la décision du comité, la série suivante de mesures a été prise par le Secrétariat pour garantir une meilleure diffusion du contenu de la base de données :
	* 1. Une réunion interne s’est tenue en novembre 2016 avec la participation des divisions concernées afin de les informer de la décision du comité et de les inviter à accroître la diffusion de l’information contenue dans la base de données.
		2. Afin de faciliter ce travail, la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement a élaboré une brochure décrivant les principaux éléments de la base de données, à savoir, les informations qu’elle contient, sa structure et ses fonctionnalités, les catégories de recherche, les bénéficiaires cibles et le mécanisme convenu pour que les États membres fournissent au Secrétariat des mises à jour de leurs dispositions nationales en rapport avec les éléments de flexibilité (conformément à la décision du comité visée au paragraphe 3).
		3. En février 2017, un lien renvoyant directement à la base de données a été créé sur la page Web consacrée au Plan d’action pour le développement : <http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/>, améliorant son accessibilité.
		4. En mars 2017, la base de données a été transférée sur une nouvelle plateforme contenant de nouvelles fonctionnalités de recherche et incluant des informations sur son mécanisme de mise à jour.
		5. Des informations sur les données contenues dans la base de données, ainsi que leur disponibilité, ont été diffusées au cours des activités énumérées dans le tableau figurant à l’annexe II du présent document. Lesdites activités concernaient diverses conférences internationales, des ateliers et des réunions connexes; les informations ont également été diffusées au moyen des médias sociaux. Les données compilées dans le tableau comprennent les date et lieu de l’activité, le public, le nombre de participants ou de consultations en ligne, ainsi que la langue dans laquelle l’activité a été réalisée (le cas échéant).
2. Selon les statistiques suivantes, fournies par la Section des communications sur le Web, de septembre 2016 à août 2017, les consultations de pages ont considérablement augmenté par rapport à l’année précédente, atteignant jusqu’à 2207 consultations, dont 1359 consultations des pages en question une seule fois ou pour la première fois. Ces statistiques démontrent clairement l’efficacité des mesures de diffusion prises par le Secrétariat dans les différentes instances.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Consultations de la base de données** | **Septembre 2015 – août 2016** | **Septembre 2016 – août 2017** |
| Consultations de pages | 310 | 2 207 |
| Consultations uniques | 151 | 1 359 |

1. Le Secrétariat poursuivra ses efforts aux fins de promouvoir le contenu de la base de données en tant que source auprès des décideurs et des législateurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des universitaires et des chercheurs, afin de les sensibiliser à la manière dont les éléments de flexibilité pourraient être mis en application dans les législations nationales et régionales.

[L’annexe II suit]

**Activités dans le cadre desquelles des informations sur le contenu de la base de données ont été diffusées**

| **Activité** | **Date** | **Lieu****(le cas échéant)** | **Destinataires** | **Nombre de participants (sur place)/de consultations (en ligne)** | **Langue** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| “Jornadas Expo Ingenio” (journées expo ingénierie) organisées par l’Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) | 20 et 21 septembre 2017 | Tijuana, Basse‑Californie (Mexique) | Chercheurs, étudiants, petites et moyennes entreprises, fonctionnaires d’organismes publics et représentants du secteur privé | Environ 500 participants | Espagnol |
| Séminaire sous‑régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologies : possibilités, enjeux et partenariats stratégiques entre le secteur public, les universités et le secteur privé, conjointement organisé par l’OMPI et le tribunal administratif du Costa Rica | 22 août 2017 | San José (Costa Rica) | Forum de haut niveau pour les représentants du secteur public, du secteur universitaire, et du secteur des entreprises | Environ 10 participants | Espagnol |
| Atelier national de l’OMC sur la propriété intellectuelle et la santé publique | 18 et 19 juillet 2017 | Lomé (Togo) | Fonctionnaires du gouvernement, praticiens privés et représentants des corporations/associations au niveau national | Environ 40 participants | Anglais |
| Promotion des médias sociaux (Twitter) | 25 mai 2017 | ‑ | Grand public | 6 802 consultations/ 125 interactions avec le contenu publié | Anglais |
| Atelier régional sur les brevets et les systèmes de dépôt électronique organisé par l’Office de la propriété intellectuelle de la République d’Ouzbékistan, en collaboration avec l’OMPI | 17 et 18 mai 2017 | Tachkent (Ouzbékistan) | Fonctionnaires du gouvernement, juristes, entreprises, universitaires, etc. | 50 | Russe/anglais |
| Promotion des médias sociaux (Twitter) | 15 mai 2017 | ‑ | Grand public | 5 163 consultations/ 61 interactions avec le contenu publié | Anglais |
| Séminaire national de l’OMC sur le commerce, la propriété intellectuelle et la santé publique | 11 et 12 mai 2017 | Santiago (Chili) | Fonctionnaires du gouvernement concernés par les questions de propriété intellectuelle et les systèmes de santé | Environ 100 participants | Espagnol |
| Séminaire régional de l’OMPI sur l’innovation, et la commercialisation et l’innovation en matière de propriété intellectuelle : options de politique générale et outils pratiques (vingt‑cinquième anniversaire du système de la propriété intellectuelle du Bélarus) | 4 et 5 mai 2017 | Minsk (Bélarus) | Fonctionnaires du gouvernement, juristes, entreprises, universitaires, etc. | Environ 150 participants | Russe/anglais |
| Conférence régionale sur la propriété intellectuelle organisée et accueillie par la Ligue des États arabes à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. | 26 avril 2017 | Le Caire (Égypte) | Certains offices nationaux de propriété intellectuelle, des représentants de missions permanentes appartenant à la Ligue des États arabes, le directeur du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, le centre de formation à la propriété intellectuelle, certaines parties prenantes concernées dans la région, notamment des représentants d’universités, d’instituts de recherche, du secteur privé et d’organisations non gouvernementales | Environ 100 participants | Arabe |
| Promotion des médias sociaux (Twitter) | 11 avril 2017 | ‑ | Grand public | 4 697 consultations/ 95 interactions avec le contenu publié | Anglais |
| Séance d’information de l’OMPI sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional | 16 mars 2017 | Siège de l’OMPI | Conseiller économique de la Mission permanente des Comores à Genève | n.d.  | Français |
| Atelier de l’OMPI sur le droit des brevets : le cadre juridique multilatéral et sa mise en œuvre au niveau national | 21 février 2017 | Oulan‑Bator (Mongolie) | Fonctionnaires du gouvernement, praticiens privés et représentants des corporations/ associations au niveau national | Environ 20 participants | Anglais |
| Séminaire national de l’OMC sur l’Accord sur les ADPIC | du 7 au 9 février 2017 | Kingstown (Saint‑Vincent‑et-les Grenadines) | Fonctionnaires du gouvernement, praticiens privés et représentants des corporations/ associations au niveau national | 30 participants | Anglais |
| Conférence “Propriété intellectuelle en biomédicine”, organisée par l’Office national des brevets de la République de Lituanie en collaboration avec l’Office européen des brevets; l’Université lituanienne de sciences médicales et l’Hôpital de l’Université lituanienne des sciences médicales Kauno klinikos | 10 novembre 2016 | Kaunas (Lituanie) | Fonctionnaires du gouvernement, professionnels de la santé, de la biochimie, pharmaciens, universitaires, et étudiants | Environ 100 participants | Lituanien/ anglais  |
| Premier forum régional sur la propriété intellectuelle pour les tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle en Amérique latine, organisé par l’OMPI, en collaboration avec le tribunal de la propriété industrielle du Chili et le tribunal d’enregistrement administratif du Costa Rica | Du 9 au 11 novembre 2016 | Santiago (Chili) | Juges de tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle des pays d’Amérique latine | Environ 30 participants | Espagnol |
| Séminaire régional sur les tendances actuelles en matière de droit des brevets, conjointement organisé par l’OMPI‑PCT et l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) | 25 et 26 octobre 2016 | Bakou (Azerbaïdjan) | Fonctionnaires du gouvernement, juristes, entreprises, universitaires, etc. | 60 participants | Russe/anglais |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Ces dispositions concernent les 14 éléments de flexibilité suivants : i) les licences obligatoires et l’utilisation par les pouvoirs publics; ii) l’épuisement des droits; iii) l’exception dite “pour examen réglementaire”; iv) l’exception en faveur de la recherche; v) les exclusions de la protection par modèle d’utilité; vi) les périodes de transition; vii) la brevetabilité des substances existant dans la nature; viii) les éléments de flexibilité relatifs à la divulgation; ix) l’examen quant au fond; x) le contrôle d’office des clauses contractuelles anticoncurrentielles par les offices de propriété intellectuelle dans les accords de licence; xi) la portée de l’exclusion de la brevetabilité concernant les végétaux; xii) la brevetabilité, ou l’exclusion de la brevetabilité, des inventions relatives à des logiciels; xiii) la possibilité d’appliquer ou non des sanctions pénales aux fins de l’application des droits de brevet; et xiv) les mesures liées à la sécurité nationale (dénommées “exceptions concernant la sécurité”). [↑](#footnote-ref-2)
2. À la demande du comité à sa seizième session, les propositions relatives à un mécanisme permettant de mettre régulièrement à jour la base de données, contenues dans les documents CDIP/17/5 et CDIP/18/5, ont fait l’objet de discussions lors des dix-septième et dix-huitième sessions du CDIP, respectivement. [↑](#footnote-ref-3)